

► POUR LONGJUMEAU

L'article L52-1 du Code électoral stipule qu' "à compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin". Durant cette période, l'expression des groupes majoritaires pour exposer leurs actions dans les tribunes d'un journal municipi-

pal peut être assimilée à de la propagande électorale et à ce titre, interdite. Pour cette raison et dans le respect de la loi comme de son esprit, les élus du groupe "Pour Longjumeau avec Sandrine Gelot" ont décidé de ne pas utiliser cet espace d'expression et ce, jusqu'aux prochaines élections municipales de mars 2020. ►

Les élus du groupe "Pour Longjumeau avec Sandrine Gelot"

► ENGAGÉS POUR LONGJUMEAU

Texte non parvenu. ►

Les élus d'opposition de la liste Engagés pour Longjumeau joignables à engagepoulongjumeau@gmail.com : Gilles Gobron, Marie-Jeanne Photzer, Gilles Drevet, Michel Gire.

► LONGJUMEAU BLEU MARINE

Il y a fraude et fraude!

Il y a quelques jours un rapport sur la fraude sociale est paru.

J'ai été édifié de constater que la France comptait plusieurs millions de centenaires percevant diverses allocations alors que les chiffres dénombrent à peine quelques milliers de vrais centenaires.

Certains auraient fait voter des chiens par le passé, aujourd'hui on paye des allocations à de faux centenaires.

De plus, certains allocataires de prestations sociales se font verser directement le montant de ces prestations sur un compte épargne.

Tiens donc, et moi qui croyais que les allocations payées par notre « vraie classe moyenne » au profit des plus nécessiteux servaient à ces derniers pour améliorer leur quotidien.

Visiblement, que nenni. Cela sert donc à certains pour se constituer une

épargne.

Aurai-je été naïf?

En fait il y a 3 catégories de personnes en France: ceux qui sont payés par un patron (un salaud de patron diraient certains), ceux qui sont payés par un client (les professions libérales par exemple) et ceux qui sont payés par l'État, c'est-à-dire par nos impôts. Et parmi ceux-ci, il y a notamment les fraudeurs aux allocations.

Essayez de planquer 100 balles en Suisse (personnellement je n'ai jamais essayé) et les foudres des réseaux sociaux vous tomberont dessus.

Mais fraudez pour obtenir des allocations ou prestations sociales, il est peu probable que vous risquiez grand-chose.

Comme quoi, il y a des fraudes peut-être plus vertueuses que d'autres. ►

P. Bruera, conseiller municipal de Longjumeau